

Conseil supérieur des programmes

La rénovation des programmes de l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale

Par lettre de saisine en date du 27 juin 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a demandé au Conseil supérieur des programmes de rénover les programmes de l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale, en voie générale et technologique comme en voie professionnelle.

Cette rénovation devait respecter plusieurs priorités :

- une déclinaison annuelle des programmes ;
- la transmission des valeurs et principes de la République ;
- la connaissance des institutions françaises et européennes ;
- une contribution renforcée de l'EMC à l'Éducation aux médias information (EMI), en particulier sur la question du numérique ;
- une contribution renforcée de l'EMC à l'Éducation au développement durable (EDD).

À ces priorités, une lettre du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au président du CSP ajoutait, le 30 octobre 2023, celle de la lutte contre le harcèlement et insistait sur le développement de l'empathie chez les élèves.

Le travail du Conseil supérieur des programmes est parti d'un triple constat qui a contribué à guider cette rénovation. Tout d'abord, les programmes de 2015 restaient, du cycle 2 au cycle 4, d'un maniement difficile pour les professeurs et le demeuraient malgré la révision de 2018 et la production de repères annuels : si les méthodes de cet enseignement étaient généralement comprises, les contenus en étaient mal identifiés. Ensuite, la multiplicité des choix offerts dans les programmes de la voie générale du lycée rendait difficile de garantir que les points essentiels comme la laïcité ou le fonctionnement des institutions étaient effectivement abordés avec tous les élèves. Enfin, demeurait dans bien des esprits une confusion entre l'EMC, qui est un enseignement avec des contenus et un horaire dédiés et l'ensemble de l'éducation à la citoyenneté, qui se déploie dans tous les enseignements, dans les éducations transversales comme l'EMI, l'EDD, l'Éducation à la défense, ainsi que dans de nombreux projets associant des partenaires institutionnels et associatifs.

Afin de mettre en œuvre les priorités retenues et de remédier aux difficultés constatées, le nouveau projet de programme vise à mettre en avant, pour chaque année :

- les notions et les contenus d'enseignement abordés, organisés en rubriques;
- des propositions de démarches et de situations d'apprentissage;
- les dispositifs et éléments extérieurs en rapport avec l'éducation à la citoyenneté à prendre en compte;
- des lectures.

En déterminant précisément les objectifs et les contenus de l'enseignement moral et civique, le projet de programme met en cohérence l'ensemble de l'éducation à la citoyenneté. Alors que les programmes précédents comportaient plusieurs référentiels de compétences, le CSP a cherché à les rassembler en un référentiel unique pour l'éducation à la citoyenneté, en indiquant les valeurs et principes, les attitudes, les connaissances et les aptitudes que l'enseignement moral et civique ambitionne de faire partager aux élèves.

Chaque année développe un thème clairement identifié comme, par exemple, « Fraternité, égalité et solidarité » en classe de cinquième, ou « Droits, libertés et responsabilité » en seconde. Les dimensions d'EMI et d'EDD sont intégrées à la progression d'ensemble et signalées dans le programme.

Une véritable progressivité a été construite pour l'ensemble des enjeux de citoyenneté, y compris en ce qui concerne la référence aux textes juridiques et à la connaissance des institutions. Chaque texte législatif fondamental (déclaration des droits de l'homme et du citoyen, constitution de la Ve République, loi de 1905, charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ...) est présenté de différentes manières au fil de la progression du cursus des élèves, et n'est pas uniquement abordé dans sa globalité à un moment unique et déterminé. La connaissance des institutions obéit de même à une logique progressive et spiralaire.

Au niveau du lycée, la progression annuelle est commune entre la voie générale et technologique, d'une part, et la voie professionnelle, d'autre part, même si les programmes sont ajustés à celle-ci.

Ainsi, ce projet de programme articule, dans un ensemble cohérent, la constitution d'une culture civique commune, une attention au lien social – qui commence dès l'enseignement primaire –, la construction de repères institutionnels pour l'exercice de la citoyenneté et une attention aux enjeux numériques et environnementaux.

Contact presse: csp@education.gouv.fr - 01 55 55 80 09